

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/8  
8 mars 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

Groupe de travail mixte FAO/CEE  
de l'économie forestière et des statistiques  
des forêts

Vingt-huitième session  
Genève, 2-4 mai 2006  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**SUJET SPÉCIAL: INFORMATIONS SUR LES PRODUITS  
FORESTIERS CERTIFIÉS\***

Note du secrétariat

La présente note sert de base à un débat sur les statistiques et les informations relatives aux produits forestiers certifiés, et traite des questions suivantes:

1. Demande adressée par le Comité du bois de la CEE au Groupe de travail pour qu'il étudie les moyens d'améliorer la qualité des données relatives à la production, à la consommation et au commerce de produits forestiers certifiés;
2. Types d'informations et de statistiques relatives à la certification et besoins;
3. Sources d'informations et de statistiques relatives à la certification actuelles et potentielles;
4. Amélioration des systèmes de collecte et de diffusion;
5. Évaluation de l'avantage comparatif que peut offrir la CEE/FAO dans la fourniture d'informations et de statistiques relatives à la certification fiables, objectives et apportées en temps voulu.

---

\* Le présent ordre du jour a été soumis tardivement aux services de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à son approbation par les parties intéressées.

Les délégations des pays et des organisations participant au Groupe de travail devraient se préparer à répondre aux questions, spécifiques et générales, posées dans la présente note, notamment:

1. Si elles pouvaient être collectées, les statistiques figurant sur la liste jointe en annexe seraient-elles utiles pour les décideurs, les analystes du marché et les systèmes de certification?
2. Y a-t-il lieu d'entreprendre un effort international en vue d'améliorer l'information sur les marchés de produits forestiers certifiés, avec la participation de toutes les organisations et parties prenantes intéressées?
3. La CEE/FAO offre-t-elle un avantage comparatif pour fournir en temps voulu des informations et des statistiques relatives à la certification fiables et objectives?

## Introduction

1. L'un des buts de la certification de la gestion durable des forêts est d'obtenir des produits du bois et du papier qui puissent être identifiés à toutes les étapes de la chaîne de production, jusqu'aux consommateurs intermédiaires et finals, comme provenant de forêts gérées selon des modes garantissant leur exploitation durable. La superficie couverte par les forêts certifiées s'est rapidement étendue dans la région de la CEE, mais on manque d'informations statistiques sur le volume et la valeur des produits forestiers certifiés (PFC) qui sont produits et consommés.

2. En septembre 2005, dans le cadre de l'examen annuel de l'évolution des marchés, le Comité du bois de la CEE a organisé, en coopération avec la Commission européenne des forêts (CEF) de la CEE, un forum de politique générale sur «La certification des forêts – Quel rôle pour les pouvoirs publics?». Le thème de l'examen des marchés était «L'influence des politiques en matière de certification des forêts sur les marchés des produits forestiers dans la région de la CEE». Une conclusion importante du forum a été que «le manque d'informations sur la production, la consommation et le commerce de produits forestiers certifiés gêne les décideurs, les analystes et les acteurs du marché». Le Comité «a demandé au Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts d'étudier, conjointement avec la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et d'autres partenaires intéressés, les moyens d'améliorer la qualité des données relatives à la production, à la consommation et au commerce des produits forestiers certifiés» (ECE/TIM/2005/2).

3. À l'heure actuelle, la Section du bois de la CEE/FAO utilise diverses informations primaires et secondaires, mais peu de statistiques, pour la partie de son travail annuel qui porte sur la certification et qui consiste en:

a) Un chapitre dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*;

b) Un débat spécial sur les marchés des PFC au titre du point de l'ordre du jour de la session annuelle du Comité du bois consacré à l'examen de l'évolution des marchés;

c) Une page consacrée aux PFC sur le site Internet commun de la Commission européenne des forêts et du Comité du bois.

4. Ce débat au Groupe de travail est une bonne occasion d'échanger des idées puisqu'il rassemble les acteurs clefs qui donnent leur avis et font part de leur expérience concernant:

a) La définition des besoins et des différents types d'informations et de statistiques relatives à la certification;

b) Le recensement des sources et des systèmes de collecte d'informations et de statistiques relatives à la certification existants et potentiels;

c) La définition du rôle que peuvent jouer la CEE/FAO et ses partenaires;

d) L'évaluation d'un avantage comparatif qu'il pourrait y avoir pour la CEE/FAO à fournir des informations et des statistiques relatives à la certification, fiables et objectives, apportées en temps opportun.

5. La présente note suit cette structure.

**a) Types d'informations et de statistiques relatives à la certification et besoins**

6. Pour la plupart des produits forestiers, il existe des listes de termes et de définitions approuvés au niveau international, mais il n'en existe pas pour les produits forestiers certifiés. Certaines définitions communes ont évolué, comme par exemple la définition, non officielle, retenue dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers* de la CEE/FAO: «Les PFC portent une étiquette qui permet à des organismes indépendants de vérifier qu'ils proviennent de forêts satisfaisant aux critères d'une gestion forestière durable».

7. Pour la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*, il faut analyser l'offre et la demande, mais les données statistiques sont insuffisantes. Du côté de la demande, il serait essentiel de connaître la valeur des PFC exportés. Du côté de l'offre, il faudrait disposer de statistiques non seulement sur la superficie couverte par les forêts certifiées, mais aussi sur le volume et la valeur du bois rond certifié provenant de ces forêts. Dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*, l'analyse de l'évolution de la situation géographique des forêts certifiées et des marchés de PFC se révèle d'une grande utilité, par exemple pour mettre en évidence les accroissements dans les sous-régions de la CEE et pour comparer la région au reste du monde. L'évolution concernant la superficie certifiée et les marchés visés par les systèmes de certification est également analysée régulièrement.

8. Pour stimuler le débat, un tableau présentant les statistiques et informations qui pourraient être recueillies est joint au présent document (annexe 1). L'étude des différentes sortes d'informations devant servir de base aux décisions de politique générale doit être concentrée sur le degré de nécessité de chacune, et la priorité doit être donnée aux statistiques les plus importantes pour l'étude de l'évolution des forêts et des marchés découlant de la certification. Certains paramètres de la liste jointe en annexe pour examen peuvent présenter un intérêt limité pour l'analyse et les décisions de politique générale et d'autres peuvent être difficiles et coûteux à collecter et valider.

9. En outre, certaines informations figurant sur la liste peuvent ne pas être disponibles si elles sont détenues par des entreprises privées qui les considèrent comme confidentielles. Les systèmes de certification ont différents niveaux d'information et certains renseignements sont dans le domaine public – comme le nombre de certificats de chaîne de contrôle délivrés ou la superficie de forêt certifiée, mais d'autres renseignements demeurent confidentiels. De l'avis du secrétariat, il faudrait qu'une information suffisante – de qualité, compréhensible et donnée en temps voulu – soit à la disposition de tous pour suivre les tendances de la certification forestière et des marchés et en tenir compte dans les décisions de politique générale. Les personnes représentant les systèmes de certification qui ont étudié la présente note ont souligné la nécessité de disposer de données de qualité, ce qui exige de fixer des normes claires en matière de définition, de collecte et de compilation.

**10. Le Groupe de travail est invité à étudier les types d'informations et de statistiques liées à la certification ainsi que les besoins, et à s'interroger sur les points suivants:**

**a) Si elles pouvaient être collectées, les statistiques figurant sur la liste jointe en annexe seraient-elles utiles pour les décideurs, les analystes du marché et les systèmes de certification?**

**b) Faut-il ajouter à la liste des statistiques et informations qui sont disponibles et utiles ou supprimer certains des paramètres qui y figurent?**

**b) Sources de statistiques et d'informations relatives à la certification**

11. Il existe actuellement plusieurs systèmes de certification dans la région de la CEE; la certification peut porter directement sur la forêt – et dans ce cas un certificat de chaîne de contrôle est délivré – ou viser la commercialisation de produits du bois ou du papier certifiés. On citera notamment l'American Tree Farm System (ATFS), la Norme nationale canadienne de gestion durable des forêts (CAS), le Forest Stewardship Council (FSC), le Conseil malaisien de certification du bois (MTCC), le Programme for Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC) et la Sustainable Forestry Initiative (SFI). Ils fournissent des informations sur leur activité ainsi que sur les terres forestières qu'ils certifient, par exemple la superficie certifiée en hectares. Certains indiquent également le nombre de certificats de la chaîne de contrôle qu'ils ont délivrés. Tous donnent des précisions sur leurs normes et leur évolution.

12. En 2001, le Comité du bois et la Commission européenne des forêts ont mis en place un Réseau des correspondants nationaux officiellement nommés chargés de la certification et des marchés de produits forestiers certifiés (le Réseau de certification). Ce réseau fournit chaque année les informations nécessaires pour établir le chapitre de la *Revue annuelle du marché des produits forestiers* consacré à ce sujet ainsi que les mises à jour des certifications (annexe 2). Ses membres donnent des informations primaires, par exemple leur avis sur les critères de certification, et des informations secondaires, telles que la superficie de forêts certifiées conformément aux systèmes de certification nationaux. Ils ne donnent pas de statistiques primaires. (Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement d'une enquête du Réseau de certification qui sera menée prochainement pour préparer l'analyse des marchés des PFC devant figurer dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2006*.)

13. Afin d'obtenir une plus grande somme d'informations relatives à la certification, d'autres groupes et organisations, en plus des systèmes et du réseau mentionnés plus haut, devraient jouer un rôle actif. Les organisations professionnelles, les associations de propriétaires forestiers et de détaillants et grossistes, ainsi que les groupes de promotion du bois et du papier peuvent être de bonnes sources d'informations.

14. Précédemment, le Groupe de travail a déclaré qu'il n'était pas possible pour les correspondants officiels d'apporter des statistiques sur les PFC, en raison de l'absence de codes du Système harmonisé, mais les choses ont-elles changé ou pourraient-elles changer?

**15. Le Groupe de travail est invité à recenser les sources de statistiques et d'informations sur les produits forestiers certifiés existantes et potentielles.**

**c) Rôle que peuvent jouer la CEE/FAO et ses partenaires**

16. Actuellement, les sources ci-dessus ainsi que les experts en marchés des PFC permettent à la CEE/FAO de recueillir certaines statistiques et informations relatives à la certification pour la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*. Auparavant, les analyses des statistiques et informations figuraient dans les mises à jour annuelles des certifications paraissant dans les *Documents de travail de Genève consacrés au bois et à la forêt* de la CEE/FAO.

17. À partir de l'étude des points ci-dessus, le Groupe de travail peut identifier d'autres statistiques et informations utiles. Si des statistiques relatives à la certification existent mais ne sont pas rassemblées, la CEE/FAO pourrait faire office de source neutre pour leur collecte. Mais la collecte seule ne suffit pas – les données doivent être validées. L'avantage stratégique de la CEE/FAO a toujours résidé dans l'analyse des données recueillies, par exemple l'analyse faite dans la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*, des statistiques intégrées dans la base de données sur le bois. Si ces nouvelles statistiques étaient rassemblées, il faudrait également les publier sur le site Internet du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

18. Dans tous les cas, la CEE/FAO travaille directement avec ses partenaires, gouvernementaux ou non, c'est-à-dire les correspondants nationaux pour les statistiques, le réseau d'experts nationaux sur la certification et les PFC, les plans de certification, les organisations intergouvernementales, les experts internationaux et les autres parties prenantes. On considère souvent que l'information appartient à tous; on pourrait donc penser que la fourniture de renseignements fiables dans un secteur où l'information est à l'heure actuelle insuffisante doit être un travail de coopération.

19. De l'avis du secrétariat, l'avantage comparatif qu'offre la CEE/FAO dans son travail dans le domaine des statistiques et de la commercialisation tient aux éléments suivants:

- a) Longue expérience et réseaux actifs (comprenant des responsables de services publics et d'autres professionnels) dans le domaine de l'information relative au secteur forestier;
- b) Collecte, validation, analyse et diffusion de données entreprises annuellement;
- c) Capacité de mener des activités intergouvernementales et interorganisationnelles;
- d) Liens entre information et politique générale;
- e) Image de neutralité et d'objectivité.

**20. Le Groupe de travail est invité à déterminer s'il y a lieu d'entreprendre un effort international en vue d'améliorer l'information sur les marchés de produits forestiers certifiés avec la participation de toutes les organisations et parties prenantes intéressées. La CEE/FAO et ses partenaires présentent-ils un avantage comparatif pour la fourniture d'informations et de statistiques relatives à la certification fiables, objectives et apportées en temps voulu.**

**d) Stratégies qui s'offrent à la CEE/FAO pour développer la collecte, la validation, l'analyse et la diffusion de statistiques et d'informations relatives aux produits forestiers certifiés**

21. Indépendamment du type et des sources de statistiques et d'informations sur les PFC, un certain nombre d'étapes préliminaires seraient indispensables; il faudrait par exemple s'accorder sur les définitions et arrêter les méthodes à appliquer pour la communication de l'information. Le Groupe de travail doit également examiner le surcroît de travail que cela représenterait pour la Section du bois de la CEE/FAO. À l'heure actuelle un statisticien est chargé de la collecte, de la validation et de la publication sur l'Internet des statistiques nationales obtenues à l'aide du questionnaire commun sur le secteur forestier et qui figurent dans la base de données sur le bois, ainsi que des prévisions pour les marchés par pays tirées des réponses au questionnaire du Comité du bois. Les questionnaires précédents adressés au Réseau de certification des correspondants nationaux ont été réalisés par des étudiants, sous la direction de l'analyste des marchés de la CEE/FAO responsable des mises à jour des certifications. Le statisticien a également d'autres attributions; par conséquent la collecte et la validation des nouvelles statistiques et des informations auxiliaires nécessiterait une révision de l'ordre des priorités du travail actuel. Le secrétariat a malgré tout réussi à développer ses travaux dans le domaine de la certification, grâce à des contributions en nature et des missions de consultant, de courte durée mais très utiles.

22. Si des statistiques pouvaient être obtenues par l'intermédiaire des correspondants nationaux, l'idéal serait de combiner la collecte avec le questionnaire commun sur le secteur forestier. Si la méthode actuelle des questionnaires adressés aux correspondants nationaux n'était pas immédiatement applicable, il faudrait trouver d'autres moyens.

23. Le Réseau de correspondants nationaux officiellement nommés chargés de la certification et des marchés des produits forestiers certifiés s'est révélé être une bonne source d'information, notamment en permettant d'obtenir des estimations, à défaut de statistiques, et l'avis de professionnels sur les tendances constatées. Le renforcement et le maintien du Réseau de certification incombent conjointement au secrétariat et aux chefs des délégations participant au Comité et à la Commission. Ce moyen d'information exige peu de ressources du secrétariat.

24. D'un autre côté, est-il nécessaire de trouver un autre moyen d'obtenir l'information? Cela représenterait une tâche considérable et exigerait des ressources. Pour mettre en place ce nouveau moyen on pourrait constituer une équipe de spécialistes ou, si l'enjeu est jugé suffisamment important, faire appel à un expert mis à disposition par un pays. Il faudrait arrêter des définitions et des méthodes avant de commencer à rassembler régulièrement les données. Une fois la collecte effectuée, il faudra des ressources supplémentaires pour la validation, l'analyse et la diffusion. Le Groupe de travail doit s'interroger sur la capacité de la CEE/FAO de maintenir à terme un nouveau système.

25. Il y aurait une autre possibilité: le Groupe de travail et le secrétariat pourraient offrir leur appui aux activités d'autres organisations visant à produire les informations requises. Au moment d'établir la présente note, le secrétariat n'a pas connaissance d'un quelconque travail de collecte systématique de toutes les informations figurant sur la liste jointe, encore que certains des paramètres mentionnés soient disponibles grâce aux systèmes de certification et au Réseau de certification.

26. Dans l'immédiat, si le Groupe de travail accorde une priorité suffisante à l'activité, un groupe informel d'organisations et de parties prenantes intéressées pourrait être créé afin d'examiner ces questions plus en détail et de présenter des propositions à la prochaine session du Groupe de travail. Cependant, la direction d'un tel groupe devrait être assurée par un expert national ou par un expert détaché à cette fin près du secrétariat.

***27. Le Groupe de travail est invité à étudier des stratégies possibles pour développer la collecte, la validation, l'analyse et la diffusion par la CEE/FAO de statistiques et d'informations sur les produits forestiers certifiés, éventuellement en obtenant des pays et des organisations une contribution en nature de ressources à court terme.***



## Annexe 1

STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES PRODUITS  
FORESTIERS CERTIFIÉS

Paramètre	Unité	Sources potentielles	Partenaires possibles	Disponible aujourd'hui <sup>1</sup>	Observations
Superficie couverte par les forêts certifiées	Hectares	Systèmes de certification	Correspondants nationaux	Oui	Information utilisée dans le chapitre correspondant de la <i>Revue annuelle du marché des produits forestiers</i> . Indique la situation géographique et le plan de certification appliqué.
Certificats de chaîne de contrôle	Nombre	Systèmes	Correspondants nationaux	Oui	Information utilisée dans le chapitre correspondant de la <i>Revue annuelle du marché des produits forestiers</i> . Indique la situation géographique et le plan de certification appliqué.
Récolte (abattage) dans des forêts certifiées	Mètres cubes	Systèmes, organes de certification <sup>2</sup> , propriétaires	Systèmes, correspondants nationaux	Non	Vise tout le bois certifié récolté, même en l'absence d'identification/d'étiquetage.
Récolte (quantités enlevées) de bois rond certifié	Mètres cubes	Systèmes, organes de certification, propriétaires	Systèmes, organes de certification, propriétaires	Non	Paramètre différent des quantités abattues. Concerne exclusivement le bois <i>vendu</i> avec une étiquette indiquant qu'il est certifié.
Production de sciages, panneaux, pâte et papier certifiés	Mètres cubes, tonnes	Systèmes, associations professionnelles, certificateurs	Correspondants nationaux	Non	Peut servir à faire une estimation de la récolte de bois certifié, si le commerce de bois rond certifié est négligeable ou quantifiable.

Paramètre	Unité	Sources potentielles	Partenaires possibles	Disponible aujourd'hui <sup>1</sup>	Observations
Production d'articles à valeur ajoutée à partir de sciages, panneaux et papier certifiés	Valeur en monnaie nationale	Systèmes, associations professionnelles, certificateurs	Correspondants nationaux	Non	Les meubles, les moulures et les jouets sont maintenant vendus avec une étiquette.
Échanges commerciaux de sciages, panneaux, pâte, papier, articles à valeur ajoutée et bois de feu certifiés	Mètres cubes, tonnes, valeur en monnaie nationale	Négociants	Correspondants nationaux	Non	Dans le cadre du Système harmonisé aucune statistique concernant les échanges n'est disponible car le SH exige une base matérielle.
Ventes de produits certifiés	Monnaie nationale	Détaillants, groupes de promotion	Correspondants nationaux	Non	Gamme allant des produits du bois à valeur ajoutée au combustible bois.
Prix des produits certifiés	Monnaie nationale	Détaillants, systèmes	Correspondants nationaux, services officiels de surveillance des prix	Non	Tout surprix est un élément déterminant pour le négociant ou le propriétaire forestier qui décide de produire ou non des produits forestiers certifiés.

<sup>1</sup> «Disponible» signifie ici à la disposition du public, de manière régulière, au niveau international.

<sup>2</sup> Les organes de certification réalisent la certification des forêts et vérifient la chaîne de contrôle pour les systèmes de certification.

**Annexe 2****PAYS PARTICIPANT AU RÉSEAU CEE/FAO DES CORRESPONDANTS NATIONAUX OFFICIELLEMENT NOMMÉS CHARGÉS DE LA CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES MARCHÉS DE PRODUITS FORESTIERS CERTIFIÉS**

<u>Pays</u>	<u>A répondu</u>	<u>Pays</u>	<u>A répondu</u>
Albanie	Oui	Lettonie	Oui
Allemagne	Oui	Liechtenstein	Oui
Autriche	Oui	Lituanie	Oui
Belgique	Oui	Luxembourg	Oui
Canada	Oui	Norvège	Oui
Chypre	Oui	Pays-Bas	Oui
Danemark	Oui	Portugal	Oui
Espagne	Oui	République tchèque	Oui
États-Unis	Oui	Ex-République yougoslave de Macédoine	Oui
Fédération de Russie	Non	Roumanie	Oui
Finlande	Oui	Royaume-Uni	Oui
France	Oui	Serbie	Oui
Grèce	Non	Slovaquie	Oui
Hongrie	Oui	Suisse	Oui
Irlande	Oui	Suède	Oui
Italie	Oui	Turquie	Oui
Kirghizistan	Non	Ukraine	Non

Note: Il serait souhaitable que tous les pays de la région de la CEE soient représentés afin de mieux contrôler les informations relatives à la certification des forêts. Même si un correspondant officiel fait savoir qu'il n'y a pas dans son pays de production ou de commerce de PFC à l'heure actuelle, cette réponse est une information intéressante car la situation peut changer. Pour beaucoup des 55 pays de la région de la CEE, les correspondants de ce Réseau de certification constituent la seule source d'information sur la certification et les PFC. En 2005, le taux de réponse à une enquête était élevé mais, comme on le voit, certains pays importants n'ont pas participé. Le secrétariat demande aux chefs de délégation participant au Comité du bois ou à la Commission européenne des forêts de bien vouloir le contacter par courrier électronique ([info.timber@unece.org](mailto:info.timber@unece.org)) afin de mettre à jour la liste des correspondants, en particulier pour les pays qui n'ont pas répondu.

-----